

COVID-19



INFORMATION

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

● ÉDITO ●



Une mobilisation de tous pour notre territoire

Comme vous le savez, j'ai souhaité que le Conseil départemental puisse **soutenir la filière horticole par l'achat de productions à hauteur de 500 000 €**, avec pour but tout à la fois d'embellir notre territoire mais également de rémunérer un travail réalisé.

De la même façon, le Département a souhaité **rémunérer des couturières professionnelles loirétaines afin de confectionner des masques en tissu** qui vont devenir nécessaires pour chacun dans le cadre du déconfinement. **Dans les prochains jours, le Conseil départemental précisera sa stratégie d'aide au tissu économique local**, comme notamment le secteur du tourisme touché de plein fouet par cette crise.

Mais d'ores et déjà, nous savons que **c'est l'action collective des pouvoirs publics qui permettra de garantir la solidarité territoriale** auxquels nombre de nos entrepreneurs et salariés espèrent. C'est pourquoi, dans le domaine de l'horticulture par exemple, je ne peux que **vous encourager mes chers collègues à vous inscrire en complémentarité de l'action de soutien du Département en maintenant les commandes de vos communes voire même si ce n'est déjà fait à commander local** pour

embellir vos villes et villages afin que chacun soutienne la filière horticole locale et concoure ainsi pleinement à la mobilisation collective de soutien à cette filière. Et cela même si vous pensez pouvoir bénéficier d'une éventuelle dotation dans le cadre de la Route de la Rose.

Encore une fois, c'est de **la mobilisation de tous** que viendra cet **élan de solidarité** sur lequel reposera dans les prochains mois notre capacité d'adaptation à la crise.

Marc GAUDET

Président du Conseil départemental
Président du SDIS45

● MOBILISATION DU DÉPARTEMENT ●



Précisions sur l'opération « Un masque pour chaque habitant »

CONTEXTE :

Selon les récentes déclarations de l'Académie de médecine et des infléchissements du gouvernement, le déconfinement ne pourra se faire de façon sécurisée sans le port du masque de protection. Raison pour laquelle, le Conseil départemental du Loiret, présidé par Marc Gaudet, a décidé de **lancer une commande exceptionnelle pour la fabrication de 680 000 masques, soit un masque pour chaque Loirétain.**

TYPE DE MASQUE :

Ces masques seront **conformes à la norme de protection Afnor Spec S76-001**. Performants et efficaces, ils présenteront, notamment, une perméabilité à l'air. **En tissu lavables en machine à 60° et réutilisables**, ils répondent à nos exigences actuelles en termes de développement durable.

COMMANDE :

L'objectif du Département est de pouvoir **disposer de cette commande pour le mois de mai, pour le déconfinement**. A cet égard, il s'efforcera au

maximum de **mobiliser les producteurs locaux**, dans la limite de leurs capacités. Pour le reste, il le commandera à des sociétés hors département.

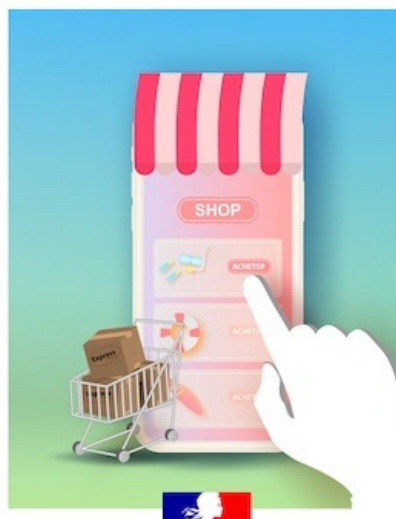
DISTRIBUTION :

Le Département **assurera la logistique de réception de la commande et de la répartition par commune en fonction du nombre d'habitants**. La dotation de masques correspondant au nombre d'habitants sera acheminée jusqu'à la mairie de chaque commune qui en assurera ensuite la distribution à chacun de ces habitants.

Ces masques seront achetés par le CD45 et **distribués gratuitement**.

● LA QUESTION DU JOUR ●

Le
**click
and
collect**
est possible
pendant le
confinement



Les activités d'achat à distance et de retrait de commandes encouragées

Le Gouvernement vient **d'encourager les activités d'achat à distance / retrait de commande (« click & collect ») ou de livraison pour les magasins de vente n'ayant pas l'autorisation de recevoir du public**. Cette activité est en effet conforme à l'article 8 du décret du 23 mars 2020, sous réserve de l'application des mesures barrières, et constitue un relais d'activité précieux pour les commerçants en cette période.

Afin de permettre aux Français d'acheter en « click & collect », il est rappelé que **les déplacements des particuliers ayant pour objet le retrait d'un colis ou d'une commande sont autorisés au titre des « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité », quelle que soit la nature du bien**.

Cette disposition concerne à la fois l'activité de « click & collect » qui **permet à un magasin de vendre ses marchandises en ligne et de délivrer la commande à ses clients en magasin, et l'activité dite de « point relais »** qui constitue une activité secondaire quoique non négligeable pour certains commerces.

[Lire le communiqué du Ministère de l'Economie](#)

● C'EST PRATIQUE ●



Soutenons les producteurs locaux, consommons Loiret !

Vous souhaitez **manger Loiret pour soutenir les producteurs locaux** dans cette période complexe, mais vous ne savez pas où trouver l'ensemble des produits alimentaires que vous consommez au quotidien ?

Le Département a **recensé l'ensemble des exploitants labellisés Bienvenue à la ferme (et d'autres structures)** qui vous ouvrent leurs portes pour vous fournir légumes, fruits, oeufs, lait, viande... en toute sécurité, dans le respect des gestes barrières.

[Voir les possibilités près de chez moi](#)

● EN ATTENDANT LA FIN DE LA CRISE... ●

**château
musée
de Gien**

**▶ COMMENCEZ
VOTRE VISITE
VIRTUELLE**
DU CHÂTEAU-MUSÉE **360°**

Loiret
votre Département

ENTREZ ET DÉCOUVREZ LA CHASSE, L'HISTOIRE ET LA NATURE EN VAL DE LOIRE

Visite virtuelle du château-musée de Gien

Anne de Beaujeu, régente de France, vous invite à **visiter son château depuis chez vous**. L'occasion de découvrir ce **monument Renaissance** construit à partir de 1482 avec **une architecture plus décorative** qui domine la Loire. Il abrite aujourd'hui un musée autour de l'histoire de la chasse et de la nature en Val de Loire.

[Je visite le château-musée de Gien depuis chez moi](#)

FIERS D'ÊTRE SOLIDAIRES



**DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE,
LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE**

**POSEZ VOS QUESTIONS SUR [SERVICES.LOIRET.FR](https://services.loiret.fr),
NOUS VOUS RÉPONDONS**

TERRITOIRE D'INNOVATION • WWW.LOIRET.FR

→ Retrouvez sur [cette page du site loiret.fr](#), toutes les informations du Département pouvant vous concerner.

Département du Loiret
15 rue Eugène Vignat
45000 ORLÉANS
www.loiret.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit sur Conseil Départemental du Loiret.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 sendinblue

© 2020 Conseil Départemental du Loiret